

ARRETE DU MAIRE  
ST422RP2022

**Objet** : Numérotation Impasse de la Garonnette  
(Arrêté permanent).

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la numérotation des immeubles existants ainsi qu'à celles des constructions susceptibles d'être édifiées le long de cette voie

ARRETE

ARTICLE I :

Les nouvelles adresses sont attribuées sur l'impasse de la Garonnette

N° de parcelles	Nom de la rue	N° de la rue
BK 057	Impasse de la Garonnette	4
BK 056	Impasse de la Garonnette	5
BK 055	Impasse de la Garonnette	6
BK 043	Impasse de la Garonnette	7
BK 046	Impasse de la Garonnette	8
BK 047	Impasse de la Garonnette	9
BK 051	Impasse de la Garonnette	11

ARTICLE II :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brignais, à la Police municipale, au Service des Impôts, au Service du Cadastre, à l'Insee, au SDMIS et à la Poste chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais,  
Le 30 novembre 2022  
**Serge BERARD**  
Maire,

L'Adjoint Délégué  
Jean-Philippe GILLET



Mise en ligne le : 09 DEC. 2022